



COLLECTIF « SAUVONS LA RECONSTITUTION HISTORIQUE » - COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Strasbourg, le 14 février 2018,

Émoi dans le monde de la reconstitution et de la collection. L'État, représenté par le Ministère de l'Intérieur, dans le souci de renforcer les dispositifs de contrôle de la détention et de la circulation des armes, a inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale un texte de loi en urgence (projet de loi N°530) fin 2017. Il s'agit de transposer un certain nombre de directives européennes dans la loi française.

Ce projet de loi est particulièrement inquiétant pour les collectionneurs et reconstituteurs de toutes les époques ! Elle remet en cause le droit d'acquérir, détenir, transmettre et circuler librement avec une arme blanche ou à feu de collection ou historique.

La présentation en urgence de ce projet de loi et son vote a fédéré l'ensemble des associations de reconstitution et reconstituteurs. Le collectif « *Sauvons la Reconstitution Historique* » est créé. La page Facebook regroupe rapidement plus de trois mille reconstituteurs.

La *Reconstitution Historique* connaît en France un développement continu depuis 30 ans sous diverses formes : travaux universitaires, documentaires, manifestations culturelles, fêtes historiques, commémorations, festivals. Chaque ville, village fait appel aux reconstituteurs pour une commémoration, une fête médiévale, un spectacle historique. Les reconstituteurs, bénévoles, valorisent et préservent notre patrimoine historique. L'Histoire Vivante est un outil pédagogique qui s'adresse à tous et en particulier aux plus jeunes, dans les écoles ou lors de manifestations culturelles. Elle leur permet de mieux apprendre et comprendre l'histoire. Acteurs du Devoir de Mémoire, les reconstituteurs sont demandés et présents sur un très grand nombre de commémorations officielles.

Cette loi, pour beaucoup, c'est la fin programmée des reconstitutions historiques et commémorations. Cette loi, en l'état, ne permettrait plus à un événement comme le Festival Historia, par exemple, de présenter des chevaliers ou gladiateurs avec leurs épées ou glaives ou encore des soldats ou véhicules blindés des deux conflits mondiaux. Elle ne permettra plus aux associations de reconstitution de présenter dans les écoles leur matériel ou encore de contribuer aux nombreux documentaires historiques. Ce sont donc de nombreuses activités mémorielles, pédagogiques et culturelles qui disparaîtront.

On assiste, sur le « terrain », à d'une surinterprétation des règles de droit définissant le transport et le port des armes utilisées en reconstitution : c'est-à-dire les armes neutralisées et les reproductions d'armes (maquettes). Ceci a entraîné une recrudescence de tracasseries judiciaires et administratives à l'encontre des participants à des événements historiques bien que l'article R 315-3 du Code de la Sécurité Intérieure prévoit expressément que le port et le transport d'armes (en règle avec la législation en vigueur) est autorisé dans le cadre de reconstitutions historiques.

Un contrôle de police tatillon peut se transformer en cauchemar. Il y a eu plusieurs exemples récents, comme celui de cette association dans l'Aisne (*Thiérache Histoire Vivante*) qui s'est fait arrêter, fin 2017, par les services de douanes au retour de leur prestation lors d'une commémoration officielle à la demande et devant les autorités. (<http://jjthomas.canalblog.com/archives/2017/11/22/35883653.html>). Leurs armes ont été saisies et plusieurs perquisitions ont eu lieu. Le président de l'association écopant d'une garde à vue prolongée. Autre exemple, des médiévistes se sont ainsi vus privés de leurs épées lors de fêtes médiévales : (<https://www.ouest-france.fr/bretagne/dinan-22100/dinan-la-fete-medievale-se-deroule-sans-armes-4383542>). Enfin, des commémorations et des manifestations ont été délocalisées en Belgique à cause de ces restrictions (<http://www.lavoixdunord.fr/45269/article/2016-09-15/maroilles-taisnieres-memory-annule-les-armes-factices-interdites>).

Le « *ras-le-bol* » de cette situation est tel que de nombreux groupes de reconstitution ne prendront plus le risque, par exemple, de participer aux commémorations du centenaire de la fin de la Grande Guerre, des Débarquements de Normandie et de Provence. Ce sont des événements pour lesquels ils sont pourtant très fortement sollicités par les collectivités, qui voient là une occasion de dynamiser, notamment, le tourisme et l'économie locale.

Nous souhaitons des autorités et du parlement une réelle prise de conscience sur l'apport de la Reconstitution Historique dans la valorisation du patrimoine et la transmission du savoir. Nous souhaitons être reçu par madame Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, afin de pouvoir entamer un dialogue constructif pour trouver une solution satisfaisante pour tous.

Christophe GUILLEMET
Pour le collectif « *Sauvons la
Reconstitution Historique* »

Contact Presse: sosreconstit@gmail.com

Tel. 06.82.93.58.14

Page Facebook : <https://www.facebook.com/groups/SauvonsLaReconstitutionHistorique>